



EDITO



Plus que quelques semaines avant les festivités de fin d'année ! L'accueil d'un nouvel enfant est peut être prévu. Afin de gérer sereinement une relation de travail dont l'enfant est au cœur des préoccupations, nous vous invitons à lire ce nouveau journal du RAM.

Il aborde entre autres l'importance de bien définir les modalités d'accueil de l'enfant par un contrat de travail afin d'éviter toute imprécision, source parfois de litige. Un dossier sur les limites est également présenté.

Donner des limites à un enfant est un acte éducatif. Ces limites permettent à ce dernier d'acquérir une autonomie qui lui sera plus tard nécessaire pour vivre en compagnie des autres.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

L'équipe du RAM

Au sommaire

■ Côté juridique

Le contrat de travail et d'accueil de l'enfant

■ Côté professionnelle

La période d'adaptation

■ Dossier

Comment poser des limites à un enfant ?

■ Côté enfants

La télévision

■ Côté Santé

Allergies alimentaires, lit parapluie et collier de dentition

■ Vos recettes préférées

La brioche rapide

■ Coin lecture

Côté Juridique : Le contrat de travail et d'accueil de l'enfant

Les modalités d'accueil de l'enfant sont définies par un contrat de travail, établi **avant l'arrivée de l'enfant chez l'assistante maternelle**. Il précise les conditions d'emploi de l'assistante maternelle et ses obligations ainsi que celles des parents employeurs.

Le parent qui confie un ou plusieurs enfants à une assistante maternelle agréée doit obligatoirement établir un contrat de travail écrit à durée indéterminée (CDI) pour **chaque enfant confié, même si pour les parents le terme de la garde est prévisible**. Le CDD étant réservé en cas de remplacement de l'assistante maternelle indisponible pour maladie, maternité ou autre absence. Pour les accueils de courte durée sans caractère régulier c'est un contrat d'accueil occasionnel qui peut être signé.

Le contrat est établi en **2 exemplaires datés,**

paraphés (inscrire ses initiales sur toutes les pages) et **signés** par les 2 parties. Le contrat contient des mentions obligatoires comme par exemple la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle pour l'assistante maternelle et des clauses essentielles comme la période d'essai, les horaires d'accueil, la rémunération, les congés payés, les frais d'entretien....

Il est signé lors de l'embauche (*au plus tard le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant*). L'employeur et le salarié en garde 1 exemplaire chacun.

Le contrat prend effet dès le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant. Les modifications d'un contrat sont toujours possibles, elles sont négociées et font alors l'objet d'un avenant daté et signé par les 2 parties à joindre au contrat.

Côté Professionnel : La période d'adaptation

L'adaptation est **une préparation à la séparation de l'enfant et de sa famille au domicile de l'assistante maternelle** avant l'accueil régulier.

C'est un temps de rencontre, d'observation, de mise en confiance, d'échanges et de mises en place des règles de fonctionnement : connaissance des espaces de vie, d'accueils quotidien mais aussi respect de la vie privée, des horaires, etc...

C'est une période indispensable qui permet à l'enfant, aux parents et à l'assistante maternelle **d'apprendre à mieux se connaître afin d'assurer** la prise en charge quotidienne de l'enfant, le sécuriser et lui permettre de trouver ses repères chez l'assistante maternelle.

La durée de la période d'adaptation est d'une à deux semaines et ne doit pas dépasser un mois.

L'adaptation est organisée avec les parents afin que l'enfant accepte la séparation de sa mère et/ou de son père



POUR SE SÉPARER, IL FAUT ÊTRE ENSEMBLE.

Les premiers jours, la présence d'au moins un des 2 parents est indispensable afin de connaître les habitudes de vie de l'enfant : son alimentation, les temps d'éveil, de jeux et de sommeil.

Les jours suivants, le temps de séparation s'allonge en fonction des réactions de l'enfant.

Consciente de la difficulté qu'enfant et parents peuvent avoir à se séparer, l'assistante maternelle les soutiendra dans ce moment important.

Le parent a besoin d'être rassuré dans la mise en place d'un environnement adapté afin qu'il puisse plus facilement confier son enfant. Lorsque **l'enfant sent son parent confiant, il peut lui aussi s'ouvrir et accepter cette nouvelle personne dans sa vie.**

■ La bonne idée de Mireille Goxercès, Assistante Maternelle.

Garder sur soi pour tout déplacement à l'extérieur les coordonnées des parents sur un support papier afin que ceux-ci soient alertés en cas de problème (*malaise de l'assistante maternelle par exemple...*)

DOSSIER : Comment poser des limites à un enfant ?

Pour aider un enfant à grandir, se construire dans un climat de sécurité, de confiance et de respect de l'autre, il est important d'instaurer **un cadre et des limites qui évoluent en fonction de son âge.**

Il est nécessaire de laisser l'enfant explorer son environnement pour qu'il puisse se développer et petit à petit se confronter aux limites de l'adulte.

Souvent, l'enfant regarde l'adulte avant de franchir un interdit, il a donc conscience de l'interdit et cela montre qu'il a besoin de limites imposées par l'adulte.

L'enfant ne sait pas se limiter lui-même, il ne contrôle pas ses pulsions : il a besoin que l'adulte lui pose des limites pour apprendre à se limiter lui-même.

Le rôle de l'adulte est de guider l'enfant dans cette recherche de limites, pour lui communiquer ses valeurs et les règles de la vie commune, il apprendra ainsi à respecter l'autre et à être respecté.

Quelques conseils sur les attitudes éducatives:

- **S'adapter au niveau de développement de l'enfant**

- Poser des **limites cohérentes** et être en mesure de lui expliquer avec un langage adapté.
- **Avoir une attitude calme mais ferme**
- **Intervenir immédiatement** en s'approchant de l'enfant et **se mettre à sa hauteur** pour lui expliquer pourquoi il ne doit pas faire ça.
- Réserver l'autorité pour les choses importantes.

QUAND ON DIT TROP SOUVENT « NON » LES RÈGLES DEVIENNENT INEFFICACES.

En début de contrat, il est important que parents et assistantes maternelles établissent **leurs propres limites, leurs propres valeurs et leur propre projet éducatif**, afin que le partage de l'autorité se fasse en toute clarté et sérénité.

L'enfant comprendra naturellement à quelle autorité il est confronté et s'y soumettra de façon spontanée, distinguant les deux milieux.



Côté Enfants



LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DOIVENT ÉVITER DE REGARDER LA TÉLÉVISION

Avant 3 ans, l'enfant se construit en agissant, un très jeune enfant exposé à la télévision reçoit un flux d'images et de sons qu'il ne comprend pas et qui peuvent entraver son développement. Le regard de l'enfant est capté par l'écran et

l'effet calmant qui s'en suit peut donner l'illusion d'un effet positif. On remarque qu'une fois l'écran éteint, les enfants sont surexcités, c'est une façon pour eux d'exprimer tout ce qu'ils ont emmagasiné devant l'écran. On observe que la télévision peut donc entraîner auprès du jeune public stress, anxiété, colère, gêne et même des difficultés d'endormissement. Cette agitation, mal comprise peut paradoxalement amener les adultes à augmenter la consommation de télévision.

Un enfant ne perçoit pas les images de la même façon qu'un

adulte. L'enfant n'a pas de recul par rapport aux images qu'il reçoit. Pour lui, fiction et réalité sont mêlées, une image qui peut nous sembler anodine, pour nous adulte, peut donc s'avérer violente pour un enfant.

Cependant, bien utilisée, la télévision peut être ponctuellement un outil pédagogique, il ne s'agit pas d'abandonner l'enfant devant l'écran, il est préférable qu'un adulte l'accompagne afin de lui expliquer ce qu'il regarde : « regarde, ça, c'est bleu. Tu vois un autre objet bleu ? etc ... ».

Côté Santé : Contre les allergies alimentaires

Une étude anglaise démontre que les enfants qui ont bénéficié, dès la diversification alimentaire et jusqu'à un an, d'apports importants **de fruits, légumes et de plats faits à la maison**, sont beaucoup moins sensibles aux allergies alimentaires à l'âge de 2 ans, qu'ils aient été allaités ou nourris au biberon. Selon les auteurs, le recours de plus en plus massif aux plats préparés et aliments tout prêts pourrait expliquer en partie l'augmentation des allergies alimentaires constatée depuis ces dernières décennies.



Les lits parapluies



Pour une utilisation en toute sécurité des lits parapluies, **des règles sont à respecter :**

- Contrôler le bon état et la mise en place de tous les mécanismes qui maintiennent le lit en position ouverte.
- Vérifier qu'il n'existe aucun risque de coincement en les différents éléments du lit, en particulier sous l'effet du poids de l'enfant.
- Vérifier que le dispositif de pliage ne peut pas être manœuvré de l'intérieur par l'enfant. Il doit être particulièrement fiable et résistant.
- **N'utiliser que le matelas fourni par le fabricant et ne rajouter aucun matelas supplémentaire.**

Colliers de dentition : ATTENTION DANGER !

Les pédiatres mettent en garde les parents concernant les colliers en perles d'ambre, que l'on met au cou des bébés afin de prévenir les douleurs liées aux poussées dentaires.

CES OBJETS EN AMBRE SONT POTENTIELLEMENT DANGEREUX.

Pour des enfants de 3 mois à 2 ans en proie aux poussées dentaires, porter un tel collier de perles

en ambre jaune peut les mettre en danger **car il y a un risque d'étranglement (30 décès par an selon les urgences pédiatrique de l'hôpital Necker à Paris en 2012) ou d'inhalation des perles.**

Nos conseils :

- En cas de trop fortes douleurs, il est préférable de masser le plus possible les gencives du bébé avec la pulpe du doigt, éventu-

ellement en ajoutant un petit gel gingival.

- Les anneaux de dentition que l'on fait refroidir au réfrigérateur sont également efficaces.
- Certains parents s'appuient sur l'homéopathie (*chamomilla*).



Vos recettes préférées : La brioche rapide par Carole PREVOT



Pour 8 personnes
Temps de préparation : 10 minutes

INGREDIENTS :

250g de farine (+- 500ml)
200g de sucre (+- 200ml)
1 sachet de levure chimique
4 œufs
250ml de crème épaisse
1 sachet de sucre vanillé
40g de beurre coupé en petits dés

Temps de cuisson : 40 minutes
Thermostat/temp. : 6/7 (200°C)

Préparation :

- Faites préchauffer le four TH6/7 ou 200°C, sans la grille.
- Dans le bol batteur, versez la farine, le sucre, la levure puis mélangez à l'aide d'une spatule. Ajoutez les œufs, la crème et mélangez longuement.
- Disposez le Moule à brioche sur la grille froide du four, versez la pâte, saupoudrez de sucre vanillé et de petits dés de beurre.
- Faites cuire 40 minutes dans le four. TH6/7 ou 200°C.
- Démoulez et dégustez tiède, accompagnée de confiture, miel, sirop d'érable ou coulis de fruits.

Le coin lecture (en écho au thème du dossier)



« SINON QUOI »

Jean Leroy, Matthieu Maudet
(loulou et Cie, école des loisirs)



« C'EST À MOI »

Pierrich Bisinski
(l'école des loisirs)



« Mon pull »

Audrey Poussier
(Loulou et compagnie)



« TOUT BARBOUILLÉ »

Jeanne Ashbé
(Pastel)



« GROSSE COLÈRE »

Mireille d'Alané
(l'école des loisirs)

SERVICE PETITE ENFANCE

66 Avenue Robert Schuman | 95400 Arnouville

01 34 29 32 00

enfance@ml.arnouville95.org